



Les Parcs naturels régionaux : contextes et missions



Jean-Louis THOMAS, directeur

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

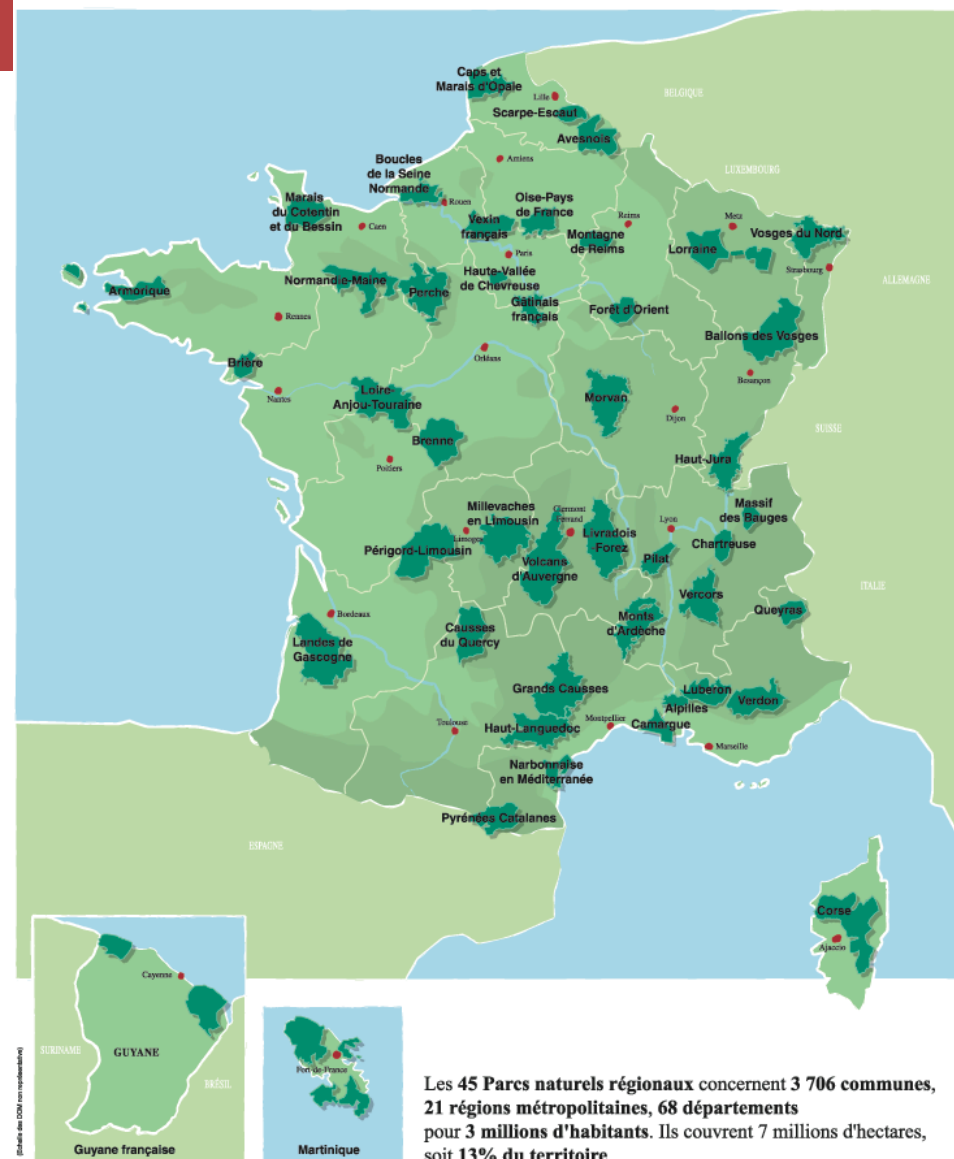


LES PARCS NATURELS EN CHIFFRES CLEFS

- * 45 Parcs naturels régionaux en France
- * 21 régions, 68 départements
- * 3706 communes
- * 3 millions d'habitants
- * 7 millions d'hectares = 13% du territoire
- * 320 000 entreprises (7% du tissu économique français)
- * 5 des 7 Réserves de la Biosphère classées en France par l'UNESCO
- * 12% des territoires des Parcs sont en sites « Natura 2000 » (moyenne nationale 8%)



Les 45 Parcs naturels régionaux de France



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris - Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr
Site internet : www.parcs-naturels-regionaux.fr

UNE GRANDE DIVERSITE : UNE MOSAÏQUE DES MILIEUX ET DES PAYSAGES (1/2)



Parc naturel régional de la Corse



Parc naturel régional du Haut-Languedoc



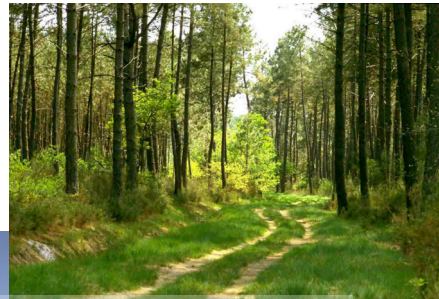
Parc naturel régional de
Loire-Anjou-Touraine



Parc naturel régional de la Brenne



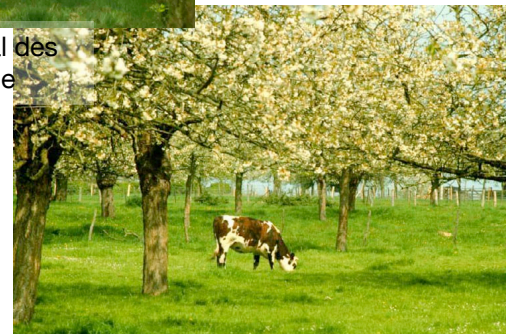
Parc naturel régional des Grands Causses



Parc naturel régional des
Landes de Gascogne



Parc naturel régional de Queyras



Parc naturel régional des Boucles de
la Seine Normande

2



UNE GRANDE DIVERSITE : LES RECORDS DES PARCS (2/2)



Le plus grand :
les Volcans d'Auvergne
(395 000 ha)

Le moins habité :
le Queyras avec
3000 habitants

Le plus dense :
Scarpe-Escaut,
360 habitants/km²

Le moins dense :
Guyane - 3,6
habitants/km²;
Queyras - 5 habitants/km²;
Corse - 6,9 habitants/km²

Le plus petit :
la Haute Vallée de
Chevreuse (24 500 ha)

Le plus habité :
les Ballons des Vosges,
203 communes avec
environ 255 000 habitants

Le plus boisé :
le Haut Jura
avec 70% de sa
surface

Le plus haut :
le Queyras, altitude
moyenne des villages :
1650 m

Le plus jeune :
Alpilles (30/01/07)

Le plus ancien :
Scarpe-Escaut
créé en 1968

3



La plus grande réserve de France :

Réserve naturelle des Hauts Plateaux dans le Parc du Vercors

UN CONCEPT QUI A EVOLUE DEPUIS 40 ANS



Décret du **1^{er} mars 1967** instituant les **Parcs naturels régionaux**

Peut être classé en Parc naturel régional: « *le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser* »



Loi du 8 janvier 1993 : Protection et la mise en valeur des paysages
(5 missions) : vers le développement durable des territoires



Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,
Parcs naturels marins, Parcs naturels régionaux

4



**Inscription des Parcs naturels dans le
code de l'environnement**

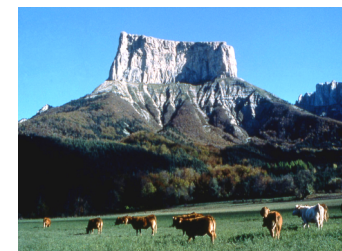


QU'EST CE QU'UN PARC NATUREL REGIONAL ?

- * Un **territoire cohérent, rural et habité** : **qualité et fragilité** du **patrimoine naturel et culturel**.
- * Initiative de **la Région**
- * Démarche **volontaire** des collectivités
- * **Charte = le projet du territoire** (enjeux, objectifs et plans d'actions), révisée tous les 12 ans.
- * Engagement dans un **projet de développement durable** reconnu et garanti par l'Etat (décret n°94-765 du 1/9/1994).
- * Classement en Parc naturel régional = autorisation pour utiliser la **Marque**



Une **gestion concertée** du territoire
basé sur la **médiation**.



QUELLES SONT LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL REGIONAL ?

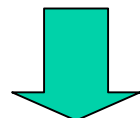


Engagement dans un projet de développement durable.



5 missions d'un Parc formalisées dans une Charte :

- * La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager
- * La participation à l'aménagement du territoire,
- * Le développement économique, social, culturel et de la qualité de la vie,
- * L'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public,
- * L'expérimentation sur les 4 thèmes précédents.

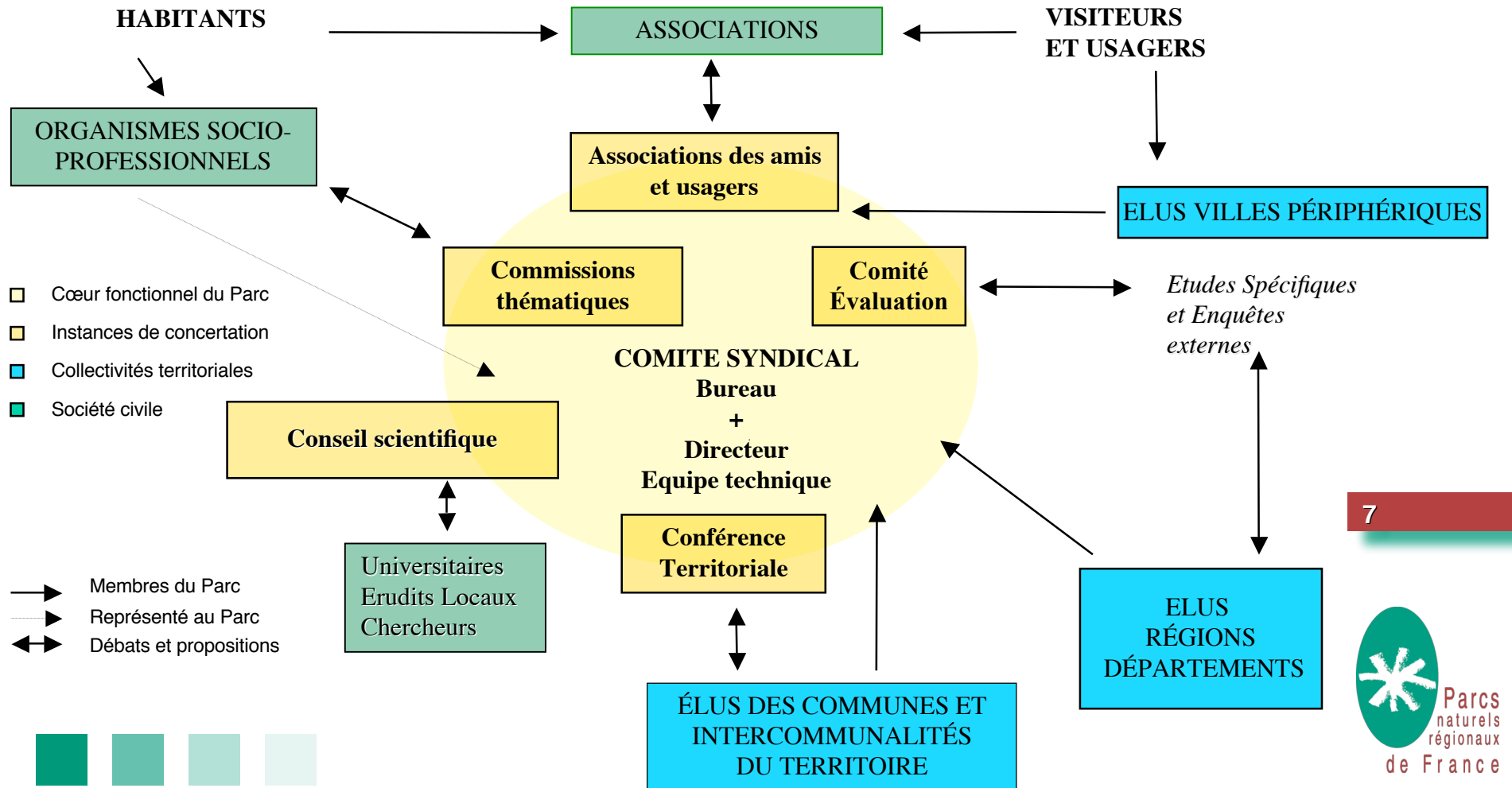


**Le Parc est garant de la cohérence des
politiques publiques sur son territoire.**

6



UNE STRUCTURE DE GESTION COMMUNE : LE SYNDICAT MIXTE



QUI MET EN ŒUVRE LA CHARTE DU PARC ?

Un Comite syndical et une équipe technique :

- * Syndicat mixte (Région, département, EPCI, communes)
- * Structure d'appui et de mission au service du territoire
- * Travail pluridisciplinaire, les missions en fonction du projet
- * En moyenne 35 personnes, grande partie de la fonction publique territoriale (titulaire et non titulaire)
- * Un budget moyen de 2 100 000 €/ Parc



Une approche transversale pour réaliser les actions : agriculture, tourisme, éducation, développement économique,....



QU'EST CE QUE LA CHARTE DU PARC ?



- * Document **contractuel**
- * **Matérialise le projet** de territoire (diagnostic, enjeux, orientations, plan, etc.)
- * Permet l'**harmonisation** de l'ensemble des **politiques** publiques
- * Soumise à **enquête publique**
- * Après **concertation et adhésion volontaire**, elle **engage toutes les collectivités** territoriales et locales partenaires
- * Après approbation du projet de la charte, la **Région sollicite le classement** du territoire en « Parc naturel régional » auprès du Ministère chargé de l'Environnement
- * Pour une **durée de 12 ans**
- * Un **programme d'action** pour mettre en oeuvre la Charte

9



LES ACTIONS DES PARCS (1) : PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL



* **Recherches scientifiques** et mise en œuvre de mesures de protection de la faune, de la flore.

- **Mise en œuvre de protections réglementaires :**
 - Réserves naturelles.
 - Sites paysagers classés.

- **Mise en œuvre de mesures contractuelles :**
 - Documents d'objectifs Natura 2000 (premier opérateur des collectivités).

* **Coordination et animation des schémas d'aménagement de gestion de l'eau et protection des zones humides.**

10



LES ACTIONS DES PARCS (2) : PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL



- * **Mise en valeur des traditions modes de vie et savoir-faire de ses habitants** à travers des musées, "Maisons" du Parc, et expositions permanentes.
- * **Animation** des villages par l'organisation de fêtes, manifestations musicales, théâtrales.
- * **Soutien et mise en réseau des acteurs culturels locaux** : conventions de développement culturel.

11



LES ACTIONS DES PARCS (3) : PROTECTION DU PATRIMOINE PAYSAGER



- * **Conseil** aux communes pour l'organisation de l'urbanisme et aux particuliers pour **l'insertion du bâti dans le paysage**
- * Elaboration de **chartes paysagères, plan paysages...**



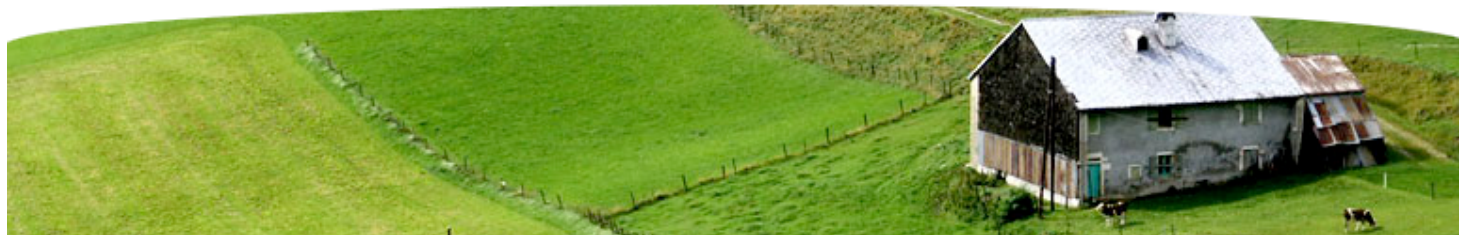
12



LES ACTIONS DES PARCS (4) : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



- * Reconnaissance des Parcs naturels régionaux comme **outils d'aménagement du territoire** (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire)
- * Participer à **la définition et l'orientation des projets d'aménagement, dans le respect de l'environnement.**
- * Association des Parcs naturels régionaux à **l'élaboration des documents d'urbanisme.**



13



LES ACTIONS DES PARCS (5) : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

- * Soutien à l'**agriculture durable** et aux enjeux spécifiques du territoire : Mesures agro-environnementales.
- * **Chartes territoriales forestières** et partenariats avec la forêt publique et la forêt privée.
- * Appui à des produits, services et savoir-faire de qualité à travers l'attribution de la **marque « Parc naturel régional »** : 100 produits agricoles, artisanaux et prestations touristiques.
- * Incitation à la **prise en compte de l'environnement par les entreprises** et appui à **de nouvelles activités** (Ecotrophées, management environnemental des entreprises, zones d'activités).
- * Aide au **maintien des services** et du commerce en milieu rural (Ateliers relais par les collectivités).



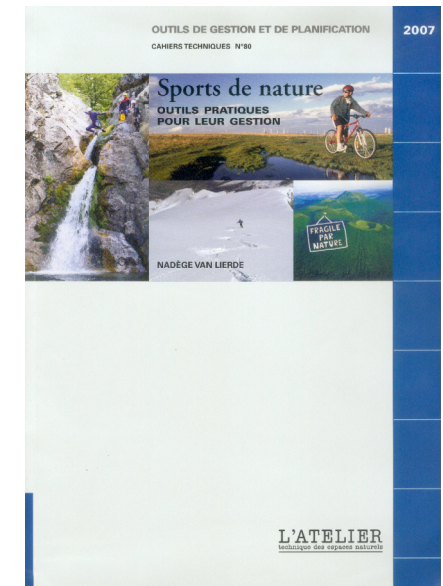
14



LES ACTIONS DES PARCS (6) : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



- * De la **gestion de la sur-fréquentation** à l'utilisation du **potentiel de développement** selon la situation.
- * **Charte européenne du tourisme durable** (9 Parcs naturels régionaux signataires).
- * Mise en place d'**activités de découverte et de loisirs de pleine nature** (sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées...).
- * Permettre l'**exercice des activités et sports de nature** en conservant leur niveau de qualité aux espaces naturels concernés.
- * Elaboration d'une **offre touristique respectueuse de l'environnement**.



LES ACTIONS DES PARCS (7) : ÉDUCATION ET INFORMATION DU PUBLIC



- * **Information du public** à travers les "Maisons" du Parc, les centres d'information, les Maisons à thème.
- * **Sensibilisation aux problèmes environnementaux.**
- * **Faire connaître le territoire** et ses spécificités.
- * **Développement d'activités éducatives** pour les jeunes du territoire et des villes proches.



16



LES ACTIONS DES PARCS (8) : EXPÉRIMENTATION ET RECHERCHE



- * Contribuer à **des programmes de recherche et initier des procédures nouvelles** qui peuvent être reprises sur d'autres territoires.
- * Citer les réalisations suivantes qui ont été expérimentées par les Parcs naturels régionaux :
 - Les **premiers écomusées**
 - Les **premiers services de conseil architectural**
 - Les **mesures agri - environnementales**

17



LES EQUIPEMENTS D'INTERPRETATION DANS LES PARCS



359 équipements d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturel *(chiffres selon étude FPNRF 2003)*

- * 122 maisons à thème, musées et musées de sites, compris dans 6 réseaux de plus de 10 équipements (type « Routes » ou « Réseau de travail »)
- * 35 maisons des Parcs et une multiplication en cours
- * 40 écomusées (dont 8 réseaux comprenant 36 annexes/maisons à thème)
- * 49 maisons à thème (hors réseau de plus de 10 équipements)
- * 15 musées (hors réseau de plus de 10 équipements)
- * 26 musées de sites (hors réseau de plus de 10 équipements)
- * 4 conservatoires (dont 1 PEP)
- * 75 sentiers de découverte du patrimoine (nombre évolue rapidement, souvent patrimoine naturel et culturel)

18



UN PARTENARIAT ENTRE LA FEMS ET LA FPNRF ?



- * une histoire commune,
- * des territoires en commun,
- * des habitants et visiteurs en commun,
- * des savoirs - faire complémentaires,
- * un avenir à partager ...



19

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

